

Table ronde n°2 :

Auvergne-Rhône-Alpes déjà en action



Franck GAUDIN - Responsable
du pôle développement –
Etablissement public foncier local
de Savoie



Katy POJER – Expert
Direction des Interventions et
Actions de Bassin – Agence de
l'Eau Rhône Méditerranée
Corse

Hervé CALTRAN - Responsable de
l'unité « Etudes et projets rive gauche »
Délégation Développement Urbain et
Cadre de Vie - Direction de l'Eau

GRAND LYON
la métropole



Anne-Laure MARECHAL – Chargée de mission
Direction de l'Aménagement des Territoires et de la
Montagne – Région Auvergne-Rhône-Alpes

Guillaume FURRI
Directeur Départemental des
Territoires Adjoint du Rhône



PRÉFET DU RHÔNE

Julie SEEGERS – gérante du Bureau
d'Etudes CETIAC













SORTIE



PB!

QAR







IDfriches

Auvergne-Rhône-Alpes

Séminaire régional foncier- 25 juin 2019
la démarche régionale IDfriches



Une initiative de la **Région Auvergne-Rhône-Alpes** | Aménagement

La requalification des friches, un enjeu d'aménagement du territoire

**AMBIITION
TERRITOIRES
2030**
Auvergne-Rhône-Alpes

Actualité du SRADET

SRADET arrêté le 28/03/19

Consultation des PPA en cours

Enquête publique à venir : du
4/09/19 au 10/10/1919

<http://jeparticipe.auvergnerhonealpes.fr/ambitionterritoires2030>



www.idfriches-auvergnerhonealpes.fr

La région se mobilise pour soutenir le recyclage foncier, en pilotant la démarche IDfriches, animée par 3 réseaux:

AXELERA
catalyseur de croissance durable



INDURA
Auvergne-Rhône-Alpes

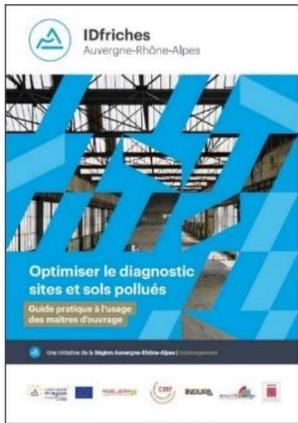
Les axes de travail IDfriches :

- Soutenir les projets de requalification
- Proposer des solutions collectives aux verrous majeurs de la requalification
- Favoriser l'identification des acteurs et leur montée en compétence
- Capitaliser les bonnes pratiques et favoriser les échanges d'expériences



IDfriches
Auvergne-Rhône-Alpes

IDfriches, une réponse collective



Accompagnement d'opérations de requalification des friches :

Soutien financier principal: FEDER 2014-2020
<https://www.europe-en-auvergnerrhonealpes.eu>
 Rubrique « j ai-un-projet »

- une vingtaine d'opérations déjà accompagnées
- dépenses éligibles : d'études pré-op et travaux de proto-aménagement
- taux de subvention de 30 à 50% des dépenses éligibles

+ Accompagnement technique IDfriches

Actions transversales, expérimentation, retour d'expérience, outils d'aide à la décision...

Newsletter, groupes de travail, visites de sites, guides, veille technique et technologique SSP...

16 M€ FEDER Auvergne (Axe territorial urbain et axe 8) pour la réhabilitation d'espaces dégradés en milieu urbain

24 M€ FEDER Rhône-Alpes Requalification de friches polluées à vocation économique ou mixte



5 M€ annuels CPER Requalification de friches (hors FEDER) et revitalisation centre bourgs





IDfriches

Auvergne-Rhône-Alpes

Vos contacts:

Anne-Laure MARECHAL, chargée de mission, Région AURA
anne-laure.marechal@auvergnerhonealpes.fr

Béregère Roure, chargée de communication IDfriches
b.roure@indura.fr

Aurélié OHANNESSIAN, chargée de mission , AXELERA
aurelie.ohannessian@axelera.org

Claire BOURGEOIS, chargée de mission foncier, CERF
claire.bourgeois@cerfra.org

Charlotte MARTINEZ, chargée de mission, Cluster INDURA
c.martinez@indura.fr

www.idfriches-auvergnerhonealpes.fr



La ville perméable

SAUVONS L'EAU!

Ne plus collecter
l'eau de pluie,
l'infiltrer là où elle
tombe



LA VILLE S'ADAPTE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

IMPERMÉABILISATION
DES SOLS :
DES IMPACTS

&

DES SOLUTIONS :
FAIRE DE L'EAU
DE PLUIE UN ATOUT

Repenser l'eau dans la ville,
c'est repenser l'aménagement
des villes et décloisonner
les politiques publiques
de l'eau et de l'urbanisme.

RUISSELLEMENT EN
AUGMENTATION

Risque d'inondation
en cas de pluie

INFILTRATION INSUFFISANTE

Trop d'eau dans les réseaux
Débordements des déversoirs
d'orage

ÎLOT DE
CHALEUR

Jusqu'à 15°C
de plus par rapport
à un jardin ombragé

VÉGÉTALISATION DES
COURS D'ÉCOLE

Augmente l'infiltration
Réduit la température

RÉCUPÉRATION DES EAUX
DE PLUIE POUR L'ARROSAGE
DES ESPACES VERTS

Permet des économies d'eau

TOITURE
VÉGÉTALISÉE
STOCKANTE

Augmente l'évapotranspiration
Réduit la température



Séminaire régional sur le foncier

Un bien commun stratégique pour l'avenir de notre territoire

Journée du 2 mars 2019

La compensation agricole
collective présentée par CETIAC

Vos interlocuteurs CETIAC : Julie SEEGERS et Margot Vanrenterghem



Contexte réglementaire et législatif

Une approche réglementaire récente et encore en évolution –

la **Loi d'Avenir pour l'Agriculture et la Forêt (LAAF) de 2014** (Art. L. 112-1-3 du code rural)



Introduit le **dispositif de compensation agricole collective**

le **décret d'application paru le 31 août 2016** (n°2016-1190)



Rend le dispositif applicable pour **les projets susceptibles d'avoir un impact important sur l'économie agricole locale**

LE DECRET PRECISE :

● les conditions d'application

- Projet soumis à étude d'impact environnemental systématique
- Situé sur une zone constructible valorisée par une activité agricole dans les 3 dernières années
- Surface perdue définitivement de plus de 5ha (seuil pouvant varier suivant les départements)

● le contenu de l'étude préalable agricole

- 1 Une description du projet et la délimitation du territoire concerné
- 2 Une analyse de l'état initial de l'économie agricole du territoire
- 3 L'étude des effets positifs et négatifs du projet sur l'économie agricole du territoire
- 4 Les mesures envisagées et retenues pour **éviter** et **réduire** les effets négatifs notables du projet
- 5 Les mesures de **compensation collective** envisagées pour consolider l'économie agricole

Séquence Eviter, Réduire ou Compenser

Une adaptation des études environnementales au système économique agricole –



AGRICULTURE

→ contourner les parcelles de plus haute qualité, les réseaux d'irrigation, les productions à haute valeur ajoutée, maintenir l'activité jusqu'aux travaux.

→ **Dans l'emprise du projet** : améliorer les accès, intégrer un point de vente collectif ou une coopérative, **installer une activité** de maraîchage sur les terrains non imperméabilisés, développer une activité agricole urbaine...

→ **Hors de l'emprise du projet** : 11 pistes de **mesures collectives** évoquées dans le Décret

1 EVITER



Modifier un projet afin de **supprimer un impact** négatif identifié que ce projet engendrait.

REDUIRE 2

Limiter autant que possible **la durée, l'intensité et/ou l'étendue des impacts** d'un projet qui ne peuvent pas être complètement évités.



3 COMPENSER collectivement



Apporter **une contrepartie** aux effets négatifs notables, directs ou indirects de projet qui n'ont pas pu être évités ou suffisamment réduits.

+ ACCOMPAGNER



ENVIRONNEMENT

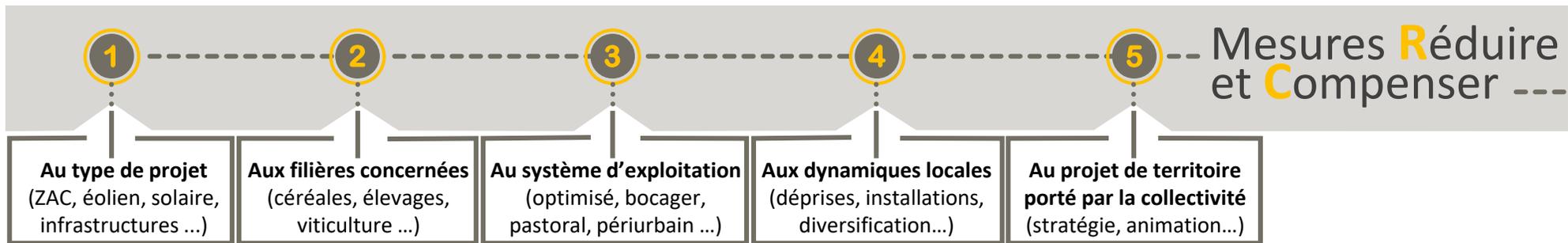
→ contourner une haie, un habitat, une plante protégée, éviter les dates de reproductions ou de migration pour les phases de travaux...

→ Mettre en place une haie en bordure du projet, reconstruction de ripisylve, aménagement de passages à faune...

→ Création et gestion d'une zone humide hors du périmètre du projet, dépollution d'un habitat...

Les formes de mesures préconisées

La construction du raisonnement et des adaptations relatives :



QUELQUES EXEMPLES DE MESURES :



A

Installation de maraîchers

Mesures de compensation pour les projets en zone périurbaine bénéficiant d'un bassin de consommation important

Les + : création de valeur ajoutée à l'échelle de la production primaire

Les - : des contraintes de mise en œuvre (irrigation, bâtiments), et ne compense pas les effets sur les filières initialement concernées



B

Réhabilitation de friches

Mesures de compensation nécessitant des efforts de recherche du foncier en friche et des agriculteurs intéressés

Les + : compensation foncière possible et maintien de la surface en production

Les - : valable lorsque le taux de friches est élevé et dans les contextes de déprise agricole ; peu pertinent sur les secteurs où la disponibilité du foncier est limitée



C

Usine de méthanisation

Mesures de compensation nécessitant des projets en cours de développement et aux calendriers concordants

Les + : création de valeur ajoutée supplémentaire pour les filières céréales et élevages qui se diversifient

Les - : projets aboutissant souvent à une création de valeur ajoutée assez faible face aux coûts d'investissements

Les enseignements sur le développement des projets vus par CETIAC

Une évolution des Projets

Un effet pédagogique de l'accompagnement et des conséquences de la séquence ERC (notamment financières) qui peut influencer sur la surface des projets (voire des projets abandonnés)

Un effet négatif en revanche : plus d'occupations temporaires agricoles sur les sites de projet : perte anticipée de foncier

Ce que nous commençons à recenser :

Une nouvelle approche du développement des projets avec une anticipation de la question agricole bien plus en amont des projets (moins de « réparation »)

Des Difficultés et des Questions

Une méthode de calcul non harmonisée

Des difficultés à mettre en face le besoin de compensation et les projets collectifs agricoles ciblés et trouver suffisamment d'investissements à faire

Pas encore de recul sur l'efficacité économique des mesures proposées

Ce que nous commençons à recenser :

Des guides et méthodologies qui sont mis en place sur certains départements et des évaluations/suivis des mesures de compensation attendus

Un lien étroit avec la compensation Environnementale

Deux études complémentaires mais aux enjeux pas toujours consensuels

Encore des cas d'effet « double peine » pour l'agriculture

Mais aussi de vrais mesures agro-écologiques en cours de constructions

Ce que nous commençons à recenser :

Des réflexions globales avec les séquences ERC environnementales et agricoles. Une construction articulée et basée sur des échanges porteurs de sens

Une chance pour les Territoires ?

Des liens forts avec la planification et l'aménagement du territoire (projets agricoles territoriaux, stratégie et vision long terme, animation locale, conventions ...)

Dans certains territoires, beaucoup de projets agricoles potentiels ou dans d'autres cas une nouvelle façon d'impulser un dynamisme agricole ancré au territoire

Ce que nous commençons à recenser :

Des collectivités qui ont saisi les enjeux et qui réfléchissent à une vision long terme et stratégique de la compensation agricole collective



Contactez CETIAC

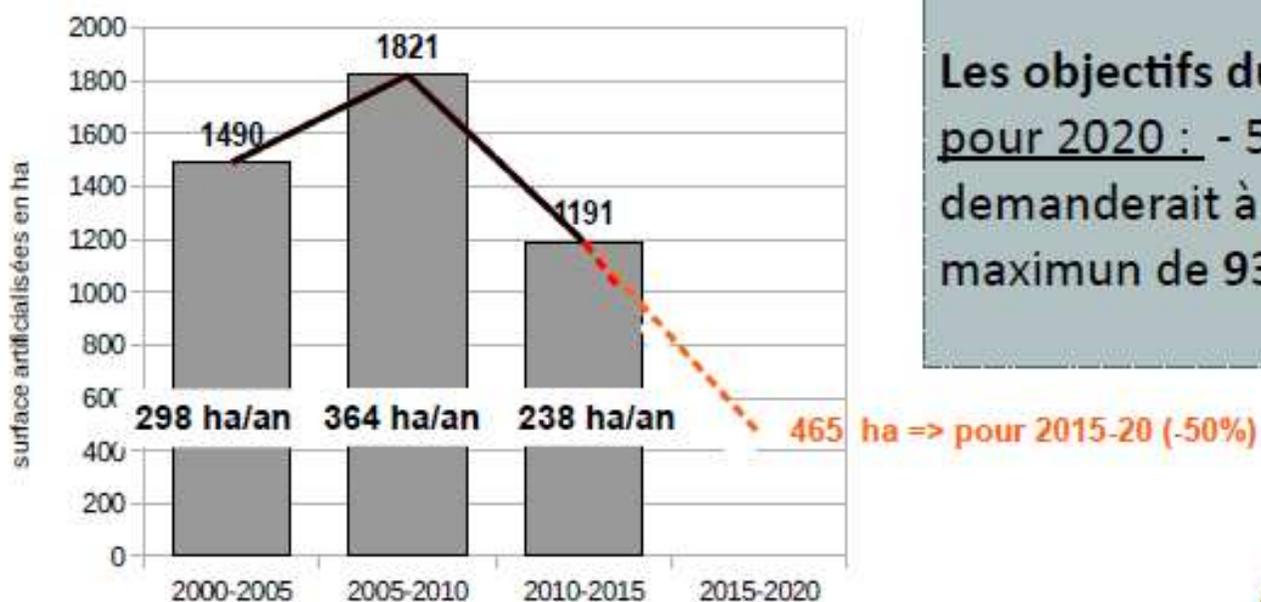
Une expertise dédiée à la réalisation d'études préalables agricoles
et de compensation agricole collective.

N'hésitez pas à nous contacter pour en savoir plus

CETIAC | 18 rue Pasteur 69007 Lyon France
04 81 13 19 50 | contact@cetiac.fr | www.compensation-agricole.fr
SARL au capital de 10 000 euros | SIRET : 832 736 649 000 19 - RCS LYON

Un constat départemental

De 2010 – 2015, la consommation des espaces NAF diminue de 35%



Les objectifs du département:
pour 2020 : - 50% (LMAP)
demanderait à consommer un maximum de 93ha/an



Pic accentué par le chantier de l'A89.



A ce rythme de consommation, les objectifs ne seront pas atteints

LES PARTENAIRES





PRÉFET DU RHÔNE



Charte départementale Agriculture, Urbanisme & Territoires

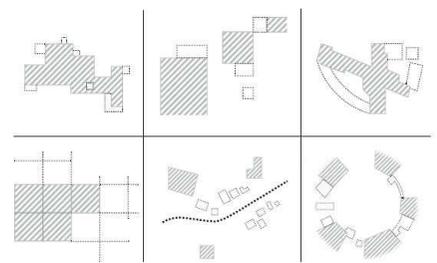


Agence d'Urbanisme
aire métropolitaine Lyonnaise

Observatoire partenarial
Espaces agricoles et naturels
Publication n°9 Janvier 2017

Référentiel de formes et chiffres-clés de l'artificialisation des sols dans l'aire métropolitaine lyonnaise

Analyse quantitative et qualitative des données Spot Thema
2000 - 2005 - 2010 - 2015



CDPENAF
du Rhône



Un site dédié



<http://agriculture-urbanisme-territoiresdurhone.fr/>